

PROJET SOCIAL

DU SERVICE DU JEUNE

ENFANT

DE LA COMMUNE D'ORSAY

I – Les atouts de la commune

Page 4 à 9

A – Le territoire d'Orsay

B - La population

Les habitants

L'activité - les catégories socioprofessionnelles - Revenus et niveaux de vie

Structure familiale sur Orsay

Les naissances sur Orsay – Evolution depuis 1999

Le logement

II – Les structures dédiées à la petite enfance sur le territoire d'Orsay

Page 9 à 19

A – Les structures d'accueil Petite Enfance municipales

La crèche collective du Parc

La crèche La Farandole

Le centre multi-accueil « Le Petit Prince »

La halte-garderie

La crèche Familiale

B - Modalités d'inscription

Inscription en crèche

La commission technique

La commission de décision

Inscription en halte-garderie et accueil d'urgence

C – Autres structures Petite Enfance municipales

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

La Courte Echelle (Lieu d'Accueil Enfants Parents)

D - Les professionnels des structures municipales

E - Les modes de garde non municipaux

La crèche parentale associative

Les assistantes maternelles indépendantes

Conclusion et perspectives

Page 20

Implantation géographique des services par quartiers

Page 21

En 1856, la commune acquiert des bâtiments dans le but d'y établir notamment des écoles et une salle d'asile.

« Ce petit refuge serait un soulagement et un gage de sécurité pour les mères de familles pauvres, forcées souvent par des travaux pénibles de priver leur enfants en bas âge des soins réclamés par l'enfance contre les dangers qui le menacent constamment. Ces petits êtres ainsi protégés atteindraient paisiblement l'époque où ils seraient admis à l'école [...] » explique Eugène DUBREUIL, fondateur de l'Asile Dubreuil, destiné aux jeunes enfants à partir de 3 ans.

On comprend au travers de ces paroles, la vocation sociale de ce premier lieu de garde : il s'agit d'offrir un lieu de protection aux enfants des ouvriers ou artisans afin de les soustraire aux dangers de la rue.

En 1899, une première crèche, d'initiative privée, est créée à Orsay. La crèche Saint-Charles, située en limite de l'école Sainte-Suzanne, peut accueillir 14 enfants. Léguée en 1900 à la ville d'Orsay, la crèche Saint-Charles est tenue par des religieuses franciscaines jusqu'en 1906. A partir de 1907, l'établissement connaît plusieurs revers jusqu'à sa fermeture en 1915.

En 1927, la crèche Saint Charles est réhabilitée ; sa gestion est confiée à des religieuses. Elle accueille 20 enfants.

En 1957, la crèche est reprise en gestion municipale. Devant l'augmentation de la population, les vingt places ne suffisent plus pour faire face aux besoins des familles. En 1960, la municipalité opère le transfert de la crèche avenue Saint-Laurent ; elle accueille alors 50 enfants.

En 1985, « la crèche du Parc » est une dernière fois agrandie pour pouvoir accueillir 70 enfants.

En 1980, une crèche familiale et une halte-garderie sont ouvertes pour compléter l'offre de garde sur la commune.

En 1986, des parents créent une crèche parentale associative : la crèche « Trot'menu » située dans le centre ville de la commune.

Entre 1990 et 1998, la crèche « des Gavroches », dans le quartier du Guichet, est créée dans le but de « décentraliser » l'offre d'accueil sur la commune.

En 1995, une nouvelle crèche de 60 berceaux, « les Tritons », est inaugurée, toujours dans le quartier du Guichet. En 1997, son nom est remplacé par celui de « la Farandole ».

En 2000, sur le quartier de Mondétour, le multi accueil « Le Petit Prince » est inauguré, offrant ainsi 20 places d'accueil régulier et 4 places supplémentaires d'accueil occasionnel. En 2014, la crèche familiale intègre Le Petit Prince qui devient un multi-accueil collectif et familial.

En 2010, un Relais Assistantes Maternelles (RAM) est créé pour soutenir le travail des professionnels de l'accueil à domicile et faciliter la mise en relation entre les familles en recherche d'un mode de garde et les assistantes maternelles indépendantes.

En 2011, l'ouverture de « La Courte Echelle » (Lieu d'Accueil Enfant Parents) a pour objectif de valoriser les compétences parentales. Les parents se rencontrent pour partager un temps convivial autour de leurs enfants.

Parallèlement à la construction de toutes ces structures, la prise en charge des enfants a évolué et des efforts constants de sécurité et de rénovation sont réalisés annuellement.

I – Les atouts de la commune

A – Le territoire d’Orsay

Orsay est située à 22 kilomètres au sud-ouest de Paris, à l’entrée de la vallée de Chevreuse et en limite du plateau de Saclay. Sa superficie est de 776 hectares dont 344 hectares d’espaces non-urbanisés (verts, boisés, agricoles). Elle s’étend au nord et au sud du cours de l’Yvette. Le relief de la commune organise le territoire communal en 3 secteurs :

- le Plateau de Saclay au nord
- la Vallée de l’Yvette, au centre
- le Plateau de Mondétour, au sud

Elle est desservie par le RER B et bénéficie d’un réseau routier et autoroutier important. Son territoire comprend une part du campus de la Faculté des sciences d’Orsay et il se situe à proximité de centres de recherche : CEA, CNRS, ONERA... La ville adhère à la Communauté d’Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS).

La commune bénéficie d’équipements répartis sur tout son territoire (Annexe 1)

-Equipements administratifs : hôtel de ville, mairie annexe, CCAS, centre technique municipal, office du tourisme, police municipale.

-Equipements petite enfance : deux crèches collectives, un multi-accueil collectif et familial, une halte-garderie, un Relais Assistantes Maternelles (RAM), un Lieu d’Accueil Enfant Parents (LAEP). Une crèche parentale associative et une cinquantaine assistantes maternelles indépendantes complètent l’offre d’accueil municipale.

-Equipements scolaires : trois groupes scolaires répartis sur le quartier du guichet, du centre et de Mondétour. En 2013, les écoles maternelles regroupaient 453 élèves et les écoles élémentaires 841. Une offre d’accueil péri scolaire est également organisée. Deux collèges et un lycée présents sur la commune accueillent 2266 élèves.

Deux écoles privées complètent l’offre publique pour 1075 élèves (de la maternelle à la terminale).

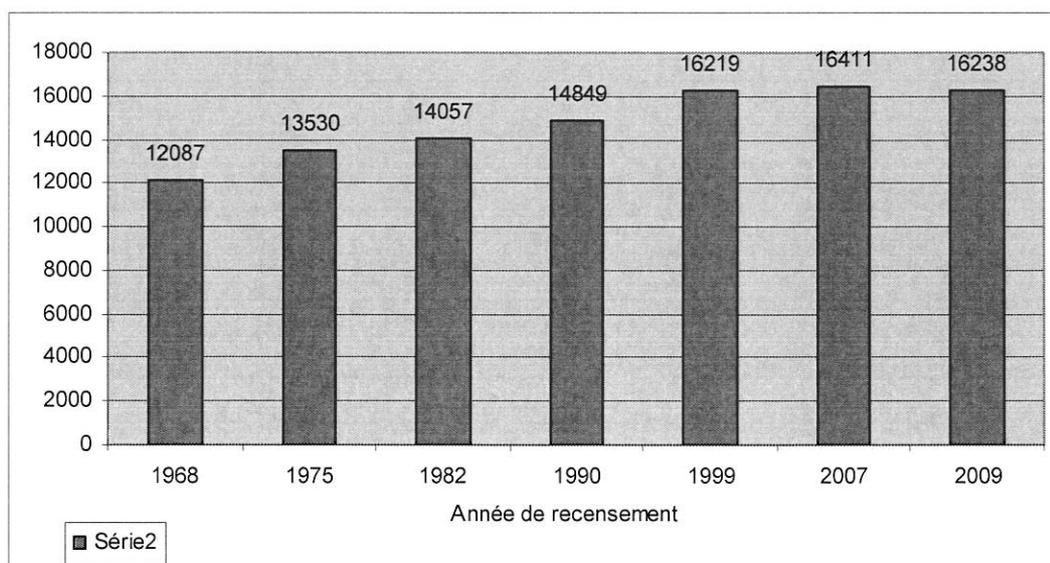
-Equipements culturels : des bibliothèques-médiathèques gérées par la CAPS réparties sur les 3 secteurs. Un cinéma, un auditorium, une salle de spectacle, des salles associatives, une Ecole Nationale de Musique...etc.

-Equipements sportifs : un stade nautique, 4 gymnases, un stade, un tennis club, skate parc...etc.

-Equipements de santé : la commune bénéficie de l’implantation d’un centre de PMI (Protection Maternelle et infantile) et de planification familiale. Le CHO (Centre Hospitalier d’Orsay) offre un large éventail de services dont une maternité, un service de pédiatrie et de psychiatrie infanto-juvénile...etc.

B - La population

Les habitants



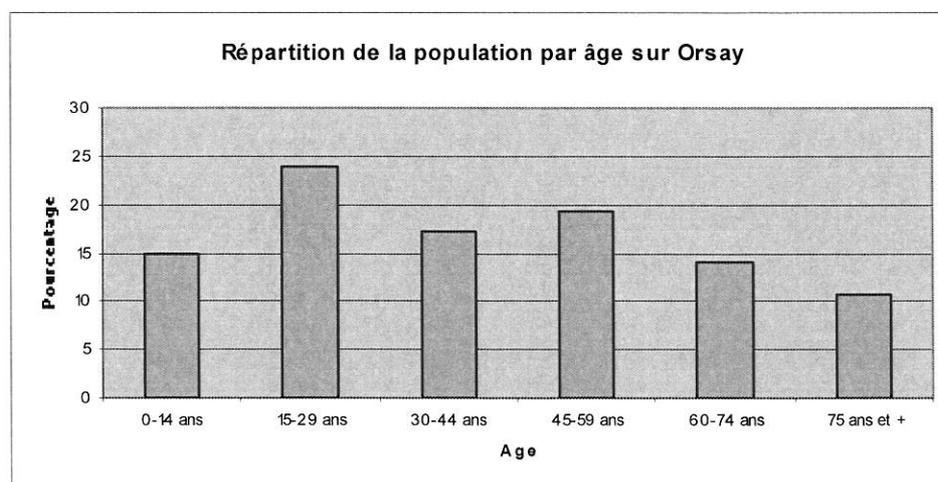
En 2009, Orsay compte 16 238 habitants dont 8233 hommes et 8005 femmes. La population est en légère baisse depuis le recensement précédent.

Depuis 1975, la commune a gagné 2708 habitants, soit un taux d'accroissement de 17%.

Les classes d'âge

Répartition de la population d'Orsay par âge en 2009

- Population d'Orsay de 0 à 14 ans : 2 671 habitants
- Population d'Orsay de 15 à 29 ans : 4 071 habitants
- Population d'Orsay de 30 à 44 ans : 2 844 habitants
- Population d'Orsay de 45 à 59 ans : 3 116 habitants
- Population d'Orsay de 60 à 74 ans : 2 175 habitants
- Population d'Orsay de 75 ans ou plus : 1 361 habitants



SOURCE INSEE, RP 2009, exploitation principale

La part de 0-19 ans représente 22% de la population.
 La part des 20-64 ans 57,9% de la population.
 Les 65 ans et plus représentent 19,7% de la population.

Répartition des moins de 18 ans par tranche d'âge au 31 /12/2010

Nombre d'enfants de 5 ans révolus	Nombre d'enfants 6 – 17 ans révolus
809	2 050

L'évolution de la structure par âge de la population depuis 1982 montre une tendance au vieillissement. Les parts des 45-59 ans et des 60 ans et plus ont augmenté surtout depuis 1999 ; elles représentent 39% de la population. En revanche, la part des 15-44 ans diminue depuis 1982. Enfin, la part des moins de 14 ans a tendance à augmenter entre 1999 et 2009.

Par ailleurs, l'indice de jeunesse (rapport entre le nombre de jeunes de moins de 20 ans et celui des habitants de plus de 60 ans), est de 1,16 en 1999 alors qu'il est de 1,7 pour le département de l'Essonne. Cet indice associé à un taux de natalité peu élevé (1,09 % sur la période 1999 à 2008 contre 1,28 % moyenne nationale 2010), montrent aussi une tendance au vieillissement de la population.

L'activité - les catégories socioprofessionnelles - Revenus et niveaux de vie

Le taux d'activité de la population des 15-64 ans est de 68,5% :

64,2% ont un emploi
 4,3% sont au chômage

Le taux d'emploi des femmes est de 62,3% pour cette tranche d'âge (51,5% au niveau national).

Le nombre de chômeurs en 2009 est de 467.

En 2009, les Orcéens exerçant une activité professionnelle sur le territoire communal représentent 23,6% des actifs alors que 76,4% travaillent e dehors de la commune.

Les cadres et les professions intellectuelles supérieures composent la catégorie socio professionnelle la plus représentée. Elle est suivie de la catégorie des retraités et de la catégorie des professions intermédiaires.

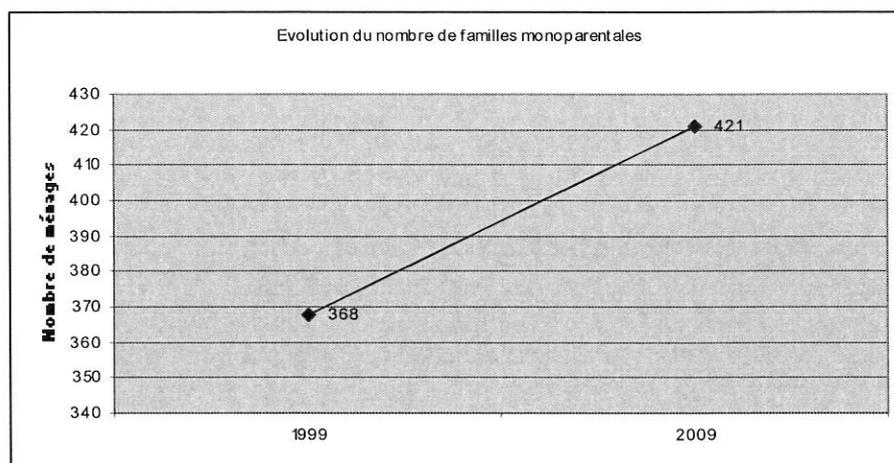
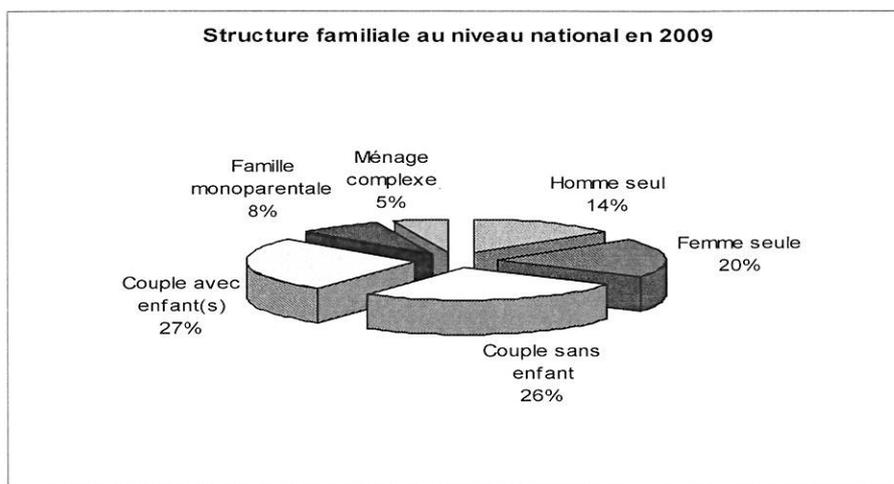
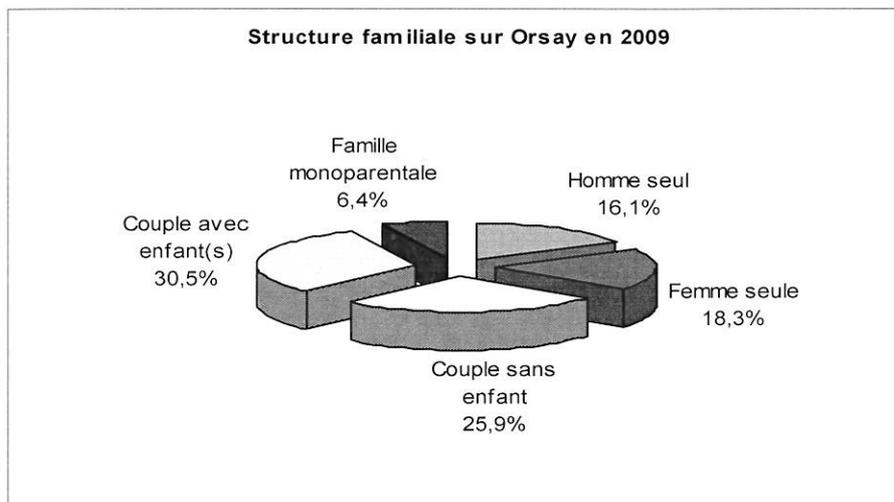
40% de la population des plus de 15 ans possède un diplôme de niveau supérieur à BAC +2 (21% au niveau de la région Ile de France). Orsay accueillent ainsi de nombreux étudiants, enseignants et chercheurs.

14,8% de cette même population possède un diplôme de l'enseignement supérieur court.

Revenus et niveaux de vie

	Orsay en 2009	Moyenne nationale
Revenu net déclaré moyen (par foyer fiscal)	38 242	23 230
Proportion de foyers fiscaux imposables	75,3%	53,6%

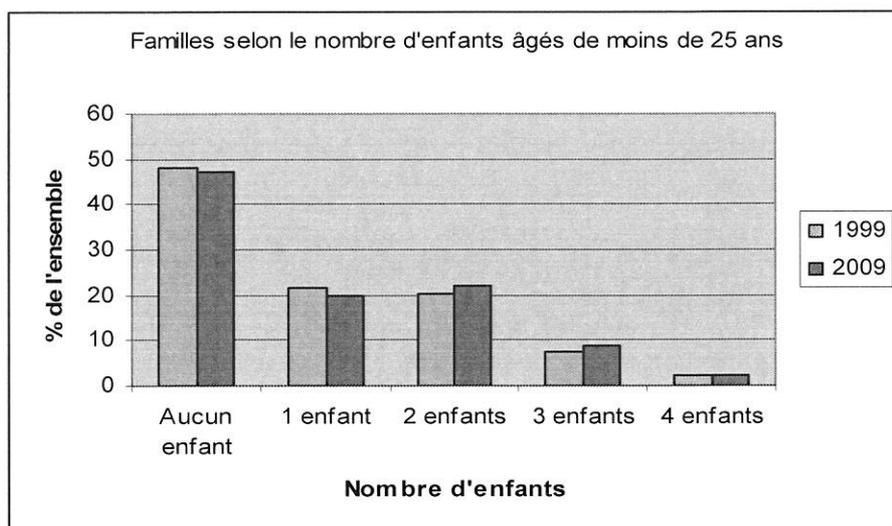
Structure familiale sur Orsay



La part des personnes seules représente 34,5% des ménages (34% au niveau national)

La part des familles monoparentales représente 6,4% des ménages (8% au niveau national)

La part des couples avec enfant(s) représente 30,5% des ménages (27% au niveau national)



Entre 1999 et 2009 le nombre de familles ayant 2 enfants ou plus a augmenté de 8 %, le nombre de familles sans enfant a baissé de 2 %.

Les naissances sur Orsay – Evolution depuis 1999

	Nombre d'enfants domiciliés et nés à Orsay	Nombre d'enfants domiciliés à Orsay et nés hors commune	Total
1999	77	105	182
2000	104	87	191
2001	95	65	160
2002	89	54	143
2003	95	64	159
2004	107	65	172
2005	116	67	183
2006	100	65	165
2007	119	62	181
2008	119	60	179
2009	116	58	174
2010	105	56	161
2011	117	40	157
2012	96	55	151
2013	119	36	155

Moyenne du nombre d'enfants domiciliés à Orsay au moment de leur naissance depuis 1999 : 167,5/an.

Le logement

La densité de la population est de 2059 habitants/km². Elle compte 7020 logements dont 93,1% de résidences principales. 63,1% des ménages sont propriétaires de leur résidence principale.

Les maisons individuelles représentent 55% du parc de logements pour 44% de logements collectifs. La commune manque de petits logements pour accueillir des jeunes, des étudiants ou des personnes âgées qui souhaitent rester sur la Commune dans un logement plus adapté à leurs nouveaux besoins. Le

Programme Local de l'Habitat approuvé en 2008 par le conseil communautaire de la CAPS prévoit la création annuelle, sur Orsay, de 37 logements familiaux et 25 logements chercheur-étudiant.

En 2011, la commune possède 10,60% de logement social. La municipalité a pour objectif de rattraper les 20% imposés par la loi SRU. Malgré un manque de foncier récurrent, la commune souhaite intégrer 30% de logements sociaux dans toute opération importante de construction.

Evolution du nombre de logement sociaux depuis 2007

01/01/2007 et 01/01/2008/		01/01/2009		01/01/2010		01/01/2011	
nb	taux	nb	taux	nb	taux	nb	taux
342	5,26%	342	5,14%	457	6,89%	698	10,60%

II – Les structures dédiées à la petite enfance sur le territoire d'Orsay

Sensible aux évolutions constantes de la société et attentive aux besoins des familles, la municipalité d'Orsay propose une diversité de services dédiés aux jeunes enfants et à leurs familles : garde d'enfants régulière ou occasionnelle, accueil collectif ou familial, lieu d'accompagnement à la parentalité, valorisation des professionnels de la garde d'enfant à domicile et soutien des parents employeurs.

-Cinq structures, géographiquement réparties sur l'ensemble de la commune, ont pour principale vocation d'accueillir les jeunes enfants en l'absence de leurs parents. Les enfants accueillis dans ces établissements peuvent ensuite fréquenter les écoles maternelles et élémentaires du même quartier, favorisant ainsi une dynamique des liens sociaux.

Au 1^{er} janvier 2014, la commune d'Orsay propose 176 places d'accueil. 201 enfants sont accueillis de manière régulière ou occasionnelle au sein des établissements petite enfance.

-Un Lieu d'Accueil Enfant-Parents (LAEP) inscrit dans le champ du soutien à la parentalité.

-Un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) accompagne les professionnels de l'accueil à domicile et les parents employeurs dans leurs démarches.

-Une crèche parentale associative.

-Des assistantes maternelles indépendantes réparties sur l'ensemble des quartiers.

A – Les structures d'accueil Petite Enfance municipales

La crèche collective du Parc et la crèche collective la Farandole

La crèche collective du Parc est située dans le centre ville. Elle accueille de manière régulière 67 enfants, répartis dans 4 lieux de vie, selon leur âge et leurs besoins.

La crèche collective La Farandole est située dans le quartier du Guichet. Elle accueille, de manière régulière, 60 enfants répartis dans lieux de vie, selon leur âge et leurs besoins.

Les 2 établissements sont ouverts du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30. Ils ferment une semaine lors des fêtes de fin d'année.

Le centre multi-accueil « Le Petit Prince »

Le centre multi-accueil est situé dans le quartier de Mondétour, au cœur du groupe scolaire maternel et élémentaire.

Il associe 2 types de service au sein d'une même structure : accueil collectif et familial (régulier et occasionnel).

Les inscriptions sont centralisées au Pôle Accueil Familles en ce qui concerne l'accueil régulier et sur place pour l'accueil occasionnel.

Le Petit Prince accueille de manière collective 24 enfants répartis sur 2 groupes selon leur âge et leurs besoins. Il accueille également 6 enfants chez des assistantes maternelles agréées.

L'établissement est ouvert de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Il ferme une semaine lors des fêtes de fin d'année.

Evolution de la crèche Familiale

La crèche familiale est ouverte depuis 1980.

La crèche familiale ou « Service d'Accueil Familial » emploie des assistantes maternelles agréées qui accueillent à leur domicile 1 à 3 enfants. Elles sont agréées par le Président du conseil général, après avis des services de la Protection maternelle et infantile (PMI).

Les assistantes maternelles accueillent les enfants de 7h30 à 18h30. Elles sont encadrées par une équipe pluridisciplinaire.

Dès leur intégration au sein de la crèche familiale, elles font l'objet d'un encadrement et d'un accompagnement assurés par la directrice et l'éducateur de jeunes enfants. Les enfants, accueillis à leur domicile, bénéficient également de regroupements collectifs dans le cadre de jardins d'éveil mis en place au sein des locaux.

Depuis 2014, La crèche familiale qui était située dans le centre de la commune a intégré le multi-accueil du Petit Prince.

La capacité d'accueil dépend du nombre d'assistantes maternelles. Depuis 2000, l'évolution du nombre d'assistantes maternelles travaillant en crèche familiale municipale décroît de manière très nette. La réforme de leur statut en 2005, n'a pas reconnu de spécificité aux assistantes maternelles « municipales ». A contrario, cette modification statutaire offre des perspectives salariales attractives aux assistantes maternelles indépendantes. L'ensemble de ces départs n'a pas été compensé par les recrutements escomptés.

Crèche familiale – Motifs des départs depuis 2000

Motif du départ entre 2000 et 2011	Nombre
Assistants Maternelles Indépendantes	7
Démission/déménagement/reprise activité antérieure	6
Retraite	5
Intégration dans un service municipal sur Orsay (crèche ou reclassement professionnel)	4
Décès/longue maladie	2

Les 2 assistantes maternelles qui travaillent actuellement en crèche familiale bénéficient toujours de l'accompagnement décrit ci-dessus. L'intégration de la crèche familiale au sein d'un multi-accueil a pour objectif de préserver sa dynamique institutionnelle tout en maintenant sur la commune une offre d'accueil diversifiée.

La halte-garderie

La halte-garderie accueille les enfants de 4 mois à 3 ans. Elle est située dans le centre ville d'Orsay, dans un parc regroupant la crèche du Parc, la crèche familiale, le Relais Assistantes Maternelles, le Lieu d'Accueil Enfants Parents, un groupe scolaire maternel et élémentaire et une médiathèque.

La halte-garderie propose un accueil occasionnel. Les inscriptions se font sur place, auprès de la Directrice.

Elle accueille 18 enfants répartis en 2 groupes : petits et moyens/grands.

L'établissement est ouvert le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 17h30 et le mercredi de 8h30 à 11h30. Il ferme 6 semaines dans l'année en fonction de la baisse de fréquentation.

B - Modalités d'inscription

Inscription en crèche

La demande d'inscription en établissement petite enfance se fait de manière centralisée au Pôle Accueil Familles. Les familles sont guidées dans leur choix de mode de garde par un agent administratif.

Un mois avant la commission d'admission, les familles inscrites sur la liste d'attente reçoivent un courrier leur demandant de confirmer leur souhait d'obtenir une place en crèche.

La commission d'admission en établissement petite enfance s'organise en 2 temps.

La commission technique

Elle a pour objectif :

- coordonner l'offre et la demande,
- veiller à l'optimisation de l'occupation des établissements,
- procéder à une répartition équitable des places,
- veiller à la stabilité du mode d'accueil pour chaque enfant.

Elle est composée de :

- la responsable du service du Jeune Enfant,
- les directrices et directrices adjointes,
- un agent administratif du Pôle Accueil Familles

Cette commission se tient une fois par an en avril en vue de la future rentrée. Une réunion en septembre permet d'examiner les places laissées vacantes.

La commission d'attribution

Elle a pour objectif d'attribuer les places en établissement petite enfance.

Elle est composée de :

- l'adjoint au maire en charge de la petite enfance,
- la directrice de l'Enfance
- la responsable du service du Jeune Enfant,
- les directrices et directrices adjointes.
- un agent administratif du Pôle Accueil Familles

Des commissions restreintes ont lieu en cours d'année en fonction des mouvements d'enfants.

Les conditions d'admission

Critères généraux pris en compte lors de la commission :

- La domiciliation du ou des parent(s) sur Orsay.
- La date d'inscription.
- La situation familiale.
- L'âge de l'enfant.
- Le choix de structure des parents.
- La concordance entre le besoin des familles et les places réellement disponibles.

Critères engendrant un examen au cas par cas au moment de la commission

- Les grossesses gémellaires.
- Les personnes relevant des minima sociaux et/ou en situation précaire, les parents porteurs de handicap.*
- Les très jeunes parents.
- Les familles monoparentales.
- Les enfants adoptés.
- Les enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique.
- Le personnel communal : dans la limite de 10% des entrants par an.

Le Service du Jeune Enfant travaille en collaboration avec le service de Protection Maternelle et Infantile du territoire dans l'accompagnement et le suivi de certaines familles.

*La municipalité garantit, sur l'ensemble des établissements petite enfance, 1 place par tranche de 20 places d'accueil aux enfants des familles bénéficiaires des minima sociaux et engagées dans un parcours d'insertion professionnelle. (*Art. L214-7 et D214-7 du Code de l'action sociale et des familles et le décret 2006-1753 relatif à l'accueil des jeunes enfants des bénéficiaires de prestations sociales.*)

A l'issue de la commission, les familles sont informées, par courrier, de la décision d'attribution ou de non attribution d'une place en crèche. Les familles disposent de 15 jours pour confirmer la réservation de la place.

Commission d'admission : Comparatif entre liste d'attente et places disponibles en septembre sur l'ensemble des crèches

Année	Liste d'attente initiale	Prévisionnel des places disponibles en septembre PARC/FARANDOLE/FAMILIALE PETIT PRINCE	Capacité d'accueil/liste d'attente initiale	Nombre de familles se maintenant sur liste d'attente avant la commission	Capacité d'accueil/liste d'attente réactualisée
2006	120	77	64%	NC	
2007	175	76	43%	NC	
2008	152	77	51%	NC	
2009	185	86	46%	142	61%
2010	173	74	43%	133	56%
2011	198	68	34%	156	44%
2012	171	68	40%	127	54%
2013	146	64	44%	106	60%
2014	119	67	56%	92	73%

Commission d'admission : typologie des demandes de places en crèche (en lien avec la liste d'attente initiale)

	5 jours	4 jours	3 jours	2 jours	1 jour	Temps scolaire	Demande indéterminée au moment de la commission
2008	73	44	5	4	0	7	19
	(48%)	(29%)	(3,3%)	(2,6%)		(4,6%)	(12,5%)
2009	115	44	6	1	0	9	10
	(62,2%)	(23,8%)	(3,25%)	(0,6%)		(4,9%)	(5,4%)
2010	97	58	7	1	0		10
	(56%)	(33,5%)	(4%)	(0,6%)			(5,8%)
2011	128	39	9	0	2		20
	(64%)	(19,7%)	(4,5%)		(1%)		(10,1%)
2012	105	46	8	2	0		10
	61,5%	27%	4,7%	1,2%	0		5,9%
2013	73	42	2	1	0		28
	(50%)	(28,77%)	(1,37%)	(0,67%)	0		(19,2%)
2014	68	21	0	0	0		3
	(74%)	(22,9%)					(3,26%)

Commission d'admission : allocataires minima sociaux et adultes handicapés

Enfants issus de familles bénéficiaires des minima sociaux ou parent(s) handicapé(s)

	RMI/RSA/RSA majoré	API	AAH
2009	2	3	
2010	3		
2011	3		
2012	3		
2013	1		
2014		2	

RMI : Revenu Minimum d'Insertion

RSA : Revenu de Solidarité Active

API : Allocation Parent Isolé

AAH : Allocation aux Adultes Handicapé

Inscription en halte-garderie et accueil d'urgence

Pour les familles souhaitant un accueil occasionnel, l'inscription est ouverte au quatrième mois de l'enfant. Les inscriptions sont prises sur place, auprès de la directrice et sur rendez-vous.

L'offre est réservée en priorité aux enfants dont l'un des parents réside à Orsay.

Attribution des places

Ces places sont attribuées en tenant compte :

- De l'ordre chronologique d'inscription.
- De la situation familiale.
- De l'âge de l'enfant.
- Du choix des parents.
- Des places disponibles.

Accueil d'urgence

L'accueil d'enfants en urgence est une possibilité offerte aux familles confrontées à des difficultés ponctuelles. A titre d'exemples non limitatifs, cette possibilité peut s'appliquer en cas de :

- rupture de l'équilibre familial (décès, hospitalisation ...),
- rupture brutale du mode de garde habituel.

L'appréciation de la situation d'urgence relève de la responsable du service du Jeune Enfant et de l' élu du secteur. L'accueil est fonction des places disponibles et il est limité à un mois renouvelable une fois.

C – Autres structures Petite Enfance municipales

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

La ville d'Orsay compte :

-49 assistantes maternelles (AM) indépendantes en au 31/12/2011.

-51 assistantes maternelles indépendantes au 01/01/2014

En 2010 la municipalité a approuvé la création et l'ouverture d'un Relais Assistantes Maternelles pour plusieurs raisons.

-Volonté de valoriser les modes de gardes alternatifs aux établissements municipaux en donnant une place particulière aux professionnels de la garde d'enfants à domicile.

-Volonté de répondre aux besoins des assistantes maternelles indépendantes.

-Volonté de faciliter les démarches des familles en recherche d'un mode de garde

Un questionnaire envoyé à chacune des assistantes maternelles indépendantes, avant l'ouverture du RAM, avait pour objectif d'évaluer leurs besoins et les axes d'amélioration recherchés pour leur travail au quotidien.

Toutes les assistantes maternelles ayant répondu au questionnaire souhaitaient un lieu adapté pour les enfants, où elles puissent se rencontrer. Un RAM était évoqué par 55% d'entre-elles. Beaucoup étaient en demande d'activités pour les enfants et en recherche d'aires de jeux adaptées aux tout-petits. Certaines suggéraient des activités avec l'intervention de professionnels ou d'artistes.

L'étude des réponses mettait également en évidence un besoin d'accompagnement et de soutien par des professionnels du secteur médico-social, notamment en cas de difficultés.

L'étude des besoins a permis de constater que la répartition des assistantes maternelles est homogène sur le territoire.

Le RAM est situé dans le parc East Cambridgeshire au centre ville, près de l'hôtel de ville d'Orsay. La proximité des commerces, écoles et administrations, ainsi que la médiathèque et le marché en font un lieu facile d'accès et propice aux rencontres.

Les missions du RAM sont les suivantes :

- -Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès au droit pour les professionnels de l'accueil à domicile et les parents employeurs
- -Organiser un lieu d'animation et de rencontre à destination des professionnels de l'accueil à domicile, des familles et des enfants
- -Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel

Bilan de fonctionnement du RAM en 2013

ACCUEIL INDIVIDUEL Typologie des personnes ayant fait appel au RAM	NOMBRE DE PERSONNES DIFFERENTES
<u>PROFESSIONNELS</u>	
ASSISTANTS MATERNELS (AM) /garde d'enfants à domicile	12
<u>FAMILLES</u>	
FAMILLES DU SECTEUR RAM (ORSAY)	63
FAMILLES HORS DU SECTEUR RAM (Hors Commune)	12
Type de demande	NOMBRE DE CONTACTS
<u>PROFESSIONNELS</u>	
INFORMATION 1 ^{er} NIVEAU MISSIONS du RAM	1
INFORMATION SUR L'AGREMENT ET LA FORMATION CONTINUE	1
INFORMATION JURIDIQUE ET AIDE ADMINISTRATIVE	8
VIE DU RAM	2
SOUTIEN A LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE, ECOUTE, MEDIATION	0
<u>FAMILLE</u>	
REMISE DE LA LISTE DES AM	62
INFORMATION SUR LES DIFFERENTS MODES D'ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT A LA REFLEXION SUR LES BESOINS DU JEUNE ENFANT	62
INFORMATION JURIDIQUE ET AIDE ADMINISTRATIVE	19
ECOUTE ET MEDIATION	2

ANIMATION COLLECTIVE AU RAM - 2013	
<u>SEANCES PROPOSEES</u>	80
GROUPES FORMES	5
ASSISTANTS MATERNELS INSCRITS PAR GROUPE / SEANCE	4 à 5
ENFANTS PAR GROUPE / SEANCE	8 à 10
JOURS ECARTS ENTRE 2 SEANCES POUR UN AM	7 à 14 j
<u>REUNIONS D'INFORMATION</u>	
REUNIONS POUR AM	0
REUNIONS POUR PARENTS	10
REUNIONS POUR AM ET PARENTS	1
CONFERENCE	1
<u>EVENEMENTS FESTIFS</u>	
EVENEMENTS FESTIFS POUR AM , ENFANTS ET PARENTS	3

Le RAM est ouvert au public le lundi, le mercredi et le vendredi. Il est animé par une professionnelle de la petite enfance.

Depuis 2014, le RAM met en places des ateliers « hors les murs » dans les quartiers de Mondétour et du Guichet.

En effet, l'analyse d'un questionnaire de satisfaction diffusé en décembre 2012 aux assistantes maternelles et aux familles ainsi que le dialogue quotidien entre les assistantes maternelles et l'animatrice confirment la bonne implantation du RAM sur la Commune. Il apparaît également quelques freins à sa fréquentation essentiellement liés aux difficultés de déplacement des AM domiciliées dans les quartiers excentrés.

De plus, la charte de qualité de la CAF de l'Essonne et du Conseil Général signée en 2010 par la Commune d'Orsay rappelle la nécessaire proximité entre les usagers et le RAM. Elle préconise, en fonction de l'importance du secteur, d'organiser des animations collectives dans des locaux mutualisés en dehors du local de référence.

Enfin, la lettre-circulaire n°LC-2011-020 de la CAF sur les RAM rappelle que la création d'un RAM suppose une implantation proche des usagers, une souplesse de service et une faculté d'adaptation aux contextes locaux. « L'éloignement géographique du RAM par rapport au domicile des assistants maternels constitue un frein à leur fréquentation. C'est pourquoi vous veillerez à analyser les possibilités des activités itinérantes pour pallier à ces obstacles et d'aller à la rencontre des assistants maternels ainsi que des enfants accueillis par ces professionnels».

Ce projet a donc été pensé en fonction des besoins exprimés par les assistantes maternelles, des préconisations de la CAF et des particularités locales.

Les objectifs du « RAM hors les murs » sont divers :

- Maintenir la dynamique de fréquentation du RAM en centre ville.
- Augmenter le nombre d'assistantes maternelles en relation avec le RAM pour optimiser leur accompagnement professionnel.
- Fidéliser les assistantes maternelles qui, en fonction de l'évolution de leur agrément, de l'âge des enfants accueillis et de leur domiciliation peuvent fréquenter le RAM avec plus ou moins de régularité dans le temps.
- Augmenter le nombre d'enfants pouvant bénéficier des activités proposées par le RAM.
- Diversifier les activités d'éveil proposées aux enfants.
- Participer à l'animation des quartiers et proposer un service public de proximité.

-Mettre en conformité le fonctionnement du RAM d'Orsay avec l'évolution des missions préconisées par la CAF et la PMI.

La PMI a donné son accord de principe quant à l'utilisation mutualisée des Centres de Loisirs Maternels (CLM) des quartiers de Mondétour et Maillecourt pour organiser ces animations. Le matériel disponible, l'espace offert et les sanitaires correspondent aux exigences PMI et aux besoins des jeunes enfants en terme d'hygiène et de sécurité notamment. En effet, les CLM bénéficient de matériels variés utiles à la mise en place d'animations ludiques diversifiées : peinture, manipulation, musique, éveil sensoriel, motricité, danses, moments dédiés aux livres ou aux activités extérieures...etc.

La Courte Echelle (Lieu d'Accueil Enfants Parents)

Inaugurée en 2011, La Courte Echelle est un lieu d'accompagnement à la parentalité.

Le Service du Jeune Enfant, recensait depuis plusieurs années des demandes de familles en recherche d'un lieu de proximité au sein duquel elles pourraient « rester » avec leurs enfants. Ces parents expliquaient leur souhait par le plaisir qu'ils auraient à observer leurs enfants évoluer au milieu de leurs pairs, tout en rencontrant d'autres parents. Le besoin exprimé relevait donc de la recherche d'un lieu d'éveil, d'échanges et de lien social.

De plus, l'expérience de la prévention sur l'ensemble des structures d'accueil permet aux professionnels de constater une certaine fragilisation de la parentalité associée à une réduction des liens sociaux et familiaux.

Nous observons que le congé parental est parfois mal vécu par les femmes. Il s'avère que certaines éprouvent alors le sentiment d'une vie sociale et professionnelle restreinte. Sur Orsay, les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 45% de la population active et le taux d'activité féminin des 25/54 ans est de 87%. Enfin, nous remarquons une augmentation des familles monoparentales depuis 1999.

La période des 0-3 ans peut se caractériser par un repli sur soi et/ou sur son enfant. Le renouvellement de la vie sociale est souvent lié à l'entrée à l'école maternelle.

La population orcéenne se compose également de chercheurs et d'étudiants parfois d'origines étrangères, dont la présence sur Orsay est transitoire. Souvent, un seul membre du couple travaille et nous constatons un éloignement géographique et culturel de ces familles.

Ces deux réalités sociales se traduisent parfois par des difficultés de développement de l'enfant ou des troubles du lien parent-enfant.

La Courte Echelle accueille les mères, les pères, les grands-parents ou toute autre personne habitant la commune, accompagné d'un jeune enfant de moins de 4 ans. Les futurs parents sont également accueillis. Acteur de la prévention, le LAEP n'a pas de vocation thérapeutique.

Les missions de La Courte Echelle sont les suivantes :

- Favoriser la relation parents-enfants et valoriser les compétences parentales.
- Rompre l'isolement social et familial.
- Prévenir les problématiques de séparation parent-enfants.

Bilan de fonctionnement de la Courte Echelle

Bilan de fréquentation 2013

Nombre de séances	89 séances
Nombre d'enfants présents	434 enfants

La Courte Echelle est donc un lieu cosmopolite avec une dimension interculturelle forte. Les familles viennent d'horizons variés : Chine, Corée, Italie, Tchécoslovaquie, Roumanie, Hollande, Colombie, Sénégal, France...etc.

Ce lieu permet aux familles nouvellement installées sur Orsay de faire les premières rencontres et de comprendre le fonctionnement et les atouts offerts par la commune.

Les enfants et leurs parents passent en moyenne 1,5 heure par matinée ; la moyenne d'âge des enfants est de 16,9 mois avec un écart type de 8,9 mois.

Nous constatons que les couples, les pères et les femmes enceintes fréquentent peu le lieu. La mère, vient généralement seul avec son (ou ses) enfant(s).

Certaines femmes fréquentent seule le LAEP avant de partir au travail et après avoir accompagné leur enfant à l'école.

La Courte Echelle est ouverte au public le mardi et le jeudi de 8h45 à 11h45. Deux accueillantes, formées à l'écoute, animent ce lieu de rencontre. L'entrée est libre, sans inscription préalable et gratuite.

D - Les professionnels des structures municipales

83 professionnels travaillent pour répondre aux besoins de l'enfant et de sa famille. Plus de 90 % de l'équipe pluridisciplinaire est qualifiée dans les domaines psychologique, social, sanitaire et éducatif :

- Auxiliaires de puériculture et aide-auxiliaires de puériculture
- Assistantes maternelles
- Agents techniques (agents d'entretien et cuisiniers)
- Psychomotricienne
- Educatrices de jeunes enfants
- Infirmières
- Puéricultrices
- Psychologues
- Médecin

Les équipes travaillent selon un projet éducatif commun. Il donne un cadre de travail en fixant les orientations de la municipalité et les valeurs du service au regard des besoins de l'enfant et de sa famille. Chaque établissement élabore un projet pédagogique définissant clairement les pratiques professionnelles communes et cohérentes.

Le personnel bénéficie de formations régulières dans le but d'améliorer l'accompagnement de l'enfant et de sa famille et de faciliter le travail d'équipe. En plus des formations individuelles, des formations en intra sont proposées à l'ensemble du personnel de la petite enfance.

Des travaux sont régulièrement réalisés dans les structures afin de respecter les normes de sécurité et de maintenir un cadre d'accueil agréable et fonctionnel. Une collaboration efficace avec les services municipaux facilite ces travaux. Toutes les crèches municipales disposent de jardins aménagés. Afin de répondre au mieux aux besoins nutritionnels des enfants, chaque établissement collectif est équipé d'une cuisine pour une préparation sur place des repas.

E - Les modes de garde non municipaux

La crèche parentale associative « TROT-MENUS »

La crèche parentale « Les Trot-Menus » accueille 10 enfants. Son fonctionnement repose sur la participation active de chaque parent à la vie de la structure en collaboration avec une équipe de salariés.

Elle bénéficie de subventions de la commune.

Les assistantes maternelles indépendantes

Une cinquantaine d'assistantes maternelles indépendantes proposent leurs services sur la commune d'Orsay. Elles sont agréées et suivies par les services départementaux de la protection maternelle et infantile.

Elles accueillent de 1 à 4 enfants à leur domicile.

Depuis 2010, elles bénéficient d'un Relais Assistantes Maternelles sur la commune. (Cf. II – C)

Commune d'Orsay Implantation géographique des structures par quartier

Quartier	Petite Enfance	Etablissements de santé	Etablissements scolaires	Accueil périscolaire	Centre de loisirs sans hébergement	Equipements sportifs	Equipements culturels	Services administratifs	Service jeunesse	Commerces	Autres
Guiche/plateau de Saclay au nord	Crèche Collective		Groupe scolaire du Guichet (mat. et élémentaire) Ecole maternelle de Maillecourt	Accueil maternel et élément. du Guichet	CLSH maternel du Guichet	Gymnase X2 Tennis	Bibliothèque		Salle des Planches	Commerces	Gare RER B BUS
			Collège Alain-Fournier								
	Crèche Collective	Centre Hospitalier	Groupe scolaire du centre (mat. et élémentaire)	Accueil maternel et élément. du centre	CLSH maternel du centre	Stade nautique	Médiathèque	Hôtel de ville	Le Pass'âge	Commerces	CCAS
Vallée de l'Yvette au Centre	Halte-garderie Relais Assistantes Maternelles	Maison médicale de garde	Collège A. Fleming Lycée Blaise Pascal + classes prépa	CESFO accueil élémentaire	CESFO accueil élémentaire	Gymnase Tennis	Cinéma/auditorium MJC	Service emploi de la CAPS Police municipale	Le PIJ		Office du tourisme Gare RER B
	Lieu d'Accueil Enfants-Parents	PMI/Planning familial	Ecole privée Saint-Suzanne (maternelle et élémentaire)			Stade	Conservatoire à rayonnement départemental	Trésorerie principale			BUS 2 Résidences pour personnes âgées
	Crèche Parentale associative		Ecole, collège et Lycée du Cours secondaire d'Orsay (privés)			Skate parc	La Grande Bouvèche	CPAM Bureau d'accueil			
							Maison des associations	La Poste			Université Paris-Sud 11
	Multi-Accueil collectif et familial										
Plateau de Mondétour au Sud			Groupe scolaire de Mondétour (mat. et élémentaire)	Accueil maternel et élémentaire de Mondétour	CLSH maternel de Mondétour	Gymnase Tennis	Bibliothèque	annexe Hôtel de ville		Commerces	BUS

Conclusion et perspectives

La municipalité poursuit sa politique d'amélioration des services proposés aux familles.

La création d'une Direction de l'Enfance en février 2012 va dans le sens d'une prise en charge globale et cohérente de l'enfant de la naissance à l'entrée au Collège. Elle participe également à la simplification des démarches administratives en faveur des usagers.

Le transfert de la crèche familiale dans le multi-accueil le Petit Prince vise à maintenir une qualité et une diversité d'accueil malgré la baisse significative du nombre d'assistantes maternelles.

Le RAM renforce son implantation sur le territoire par le biais d'animations « hors les murs » en 2014.

Le soutien technique et financier auprès de la crèche parentale associative « les Trot-menus » a pour finalité de maintenir sur le territoire une offre de garde variée.

L'entrée à l'école est une étape importante dans la vie l'enfant et plus largement pour sa famille. La Commune d'Orsay propose aux jeunes une offre de services ayant vocation à s'adapter à leurs besoins : centre de loisirs maternels, collaboration avec le centre de loisirs associatif du Comité d'Entraide Sociale de la Faculté d'Orsay, service jeunesse pour les 11-18 ans, mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014 pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires...etc.

Ce **projet social** exprime l'adéquation entre l'offre d'accueil et d'accompagnement proposé et les besoins pressentis dans la population d'Orsay. Il ne saurait constituer un document définitif. Son évolution sera induite par l'évolution du contexte local. Il guide la définition du schéma éducatif du Service du Jeune Enfant et les pratiques pédagogiques mises en œuvre dans les différents établissements.

Fait à Orsay, le **25 JUIL. 2014**

David ROS,
Maire d'Orsay
Vice-président du conseil général de l'Essonne



Sources

Insee, RP 1999 et RP2009 exploitations principales

Insee Juin 2010

CAF 2010

Plan Local d'Urbanisme (PLU) du 6/11/2010

Direction des finances, des marchés publics et de l'action sociale de la commune – Bilan de l'action sociale 2010

Service de l'état civil de la mairie d'Orsay – 2013

Les cahiers de CHLOE n°6 du Comité d'Histoire Locale d'Orsay et des Environs